



Ligne directrice du cours menant à la qualification additionnelle Enseignement aux enfants des Premières Nations, des Métis et des Inuits

Annexe C – Règlement sur les qualifications requises pour enseigner

Juin 2023



This document is available in English under the title
Teaching First Nations, Métis and Inuit Children.

Table des matières

Préface	1
Introduction	2
Section A : Fondements des cours menant à une QA	3
Perfectionnement professionnel en Ontario	3
Contexte d'apprentissage de l'Ontario	5
Agrément : programme de qualification additionnelle	7
Section B : Conception des cours menant à une QA	8
Annexe C : Qualifications additionnelles en une partie	8
Exigences liées aux cours menant à une QA	8
Ressources	16



Préface

L'élaboration des lignes directrices de cours menant à une qualification additionnelle (QA) est basée sur les consultations approfondies et sur la rétroaction recueillie auprès des rédactrices et rédacteurs de cours, des conceptrices et concepteurs de cours, ainsi que des membres de la profession enseignante.

Les fournisseurs de cours ainsi que les instructrices et instructeurs peuvent utiliser les lignes directrices comme cadres d'élaboration de leurs cours.

Les lignes directrices sont divisées en deux sections :

Section A : Fondements des cours menant à une QA

Cette section expose les éléments fondamentaux du contenu du cours. Le système d'éducation de l'Ontario tient compte de ces éléments pour favoriser le bien-être du pédagogue et de l'apprenant; ils sont essentiels à la création d'un milieu d'apprentissage sûr, accueillant et inclusif pour tous les apprenants et les pédagogues.

Section B : Conception des cours menant à une QA

Cette section examine les dispositions réglementaires et les concepts de base qui forment les conditions d'agrément pour tous les cours menant à une QA. Elle expose également les éléments particuliers du contenu qui permettent aux pédagogues d'approfondir leurs connaissances et leurs compétences relatives au cours.

Dans le présent document, le terme «candidat» fait référence aux pédagogues qui suivent le cours et le terme «apprenant» fait référence aux élèves.

Introduction

L'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (l'«Ordre») est l'organisme d'autorèglementation de la profession enseignante en Ontario et est responsable de ce qui suit :

- établir et faire respecter les normes professionnelles et déontologiques applicables à ses membres;
- prévoir la formation continue de ses membres;
- agréer les cours menant à une QA.

L'Ordre appuie l'excellence en enseignement en préparant les pédagogues à travailler dans des contextes pédagogiques et des milieux géographiques divers :

- écoles publiques de langue française
- écoles publiques de langue anglaise
- écoles catholiques de langue française
- écoles catholiques de langue anglaise
- écoles des Premières Nations
- écoles provinciales
- écoles privées
- écoles indépendantes
- milieux urbains
- milieux ruraux
- régions éloignées.

La présente ligne directrice se veut un cadre d'élaboration des cours menant à une QA et vise à ce qu'ils répondent aux conditions d'agrément établies dans le règlement.

Section A : Fondements des cours menant à une QA

Placer les intérêts et le bien-être des apprenantes et apprenants au premier plan est au cœur de l'enseignement en Ontario.

Perfectionnement professionnel en Ontario

Le perfectionnement professionnel fait partie intégrante de la profession enseignante. Les pédagogues participent à des activités de perfectionnement professionnel dans l'objectif d'améliorer le rendement des apprenants de la province.

Les pédagogues suivent un programme de formation initiale à l'enseignement de quatre sessions afin d'obtenir les qualifications requises pour enseigner en Ontario. Tout au long de leur carrière, ils continuent de participer à des activités de perfectionnement professionnel adoptant diverses formes, dont des séances offertes par le ministère de l'Éducation, par les conseils scolaires ou par des partenaires communautaires; des lectures professionnelles; et des cours menant à une QA.

Les cours menant à une QA sont conçus par des pédagogues et ont pour objectif de guider et d'améliorer l'exercice professionnel. Ces cours permettent aux pédagogues d'approfondir leurs connaissances et compétences en matière de conception et de mise en œuvre de programmes spécifiques. Ils soutiennent également l'exercice professionnel en préparant les pédagogues à des rôles précis au sein de la communauté éducative.

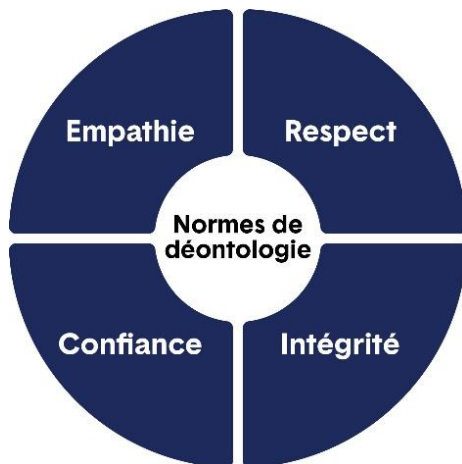
Les pédagogues s'appuient sur les *Fondements de l'exercice professionnel* pour guider leur perfectionnement professionnel.

Le cours menant à la QA *Enseignement aux enfants des Premières Nations, des Métis et des Inuits* reflète **les théories et processus d'apprentissage des adultes** qui favorisent la réflexion critique, le dialogue et le questionnement. Les instructeurs facilitent les pratiques d'apprentissage chez les adultes, ce qui permet aux candidats de vivre des expériences d'apprentissage basées sur le questionnement et liées à l'enseignement aux apprenants, à leur apprentissage et à leur évaluation.

Cadre de formation de la profession enseignante

Le *Cadre de formation de la profession enseignante* décrit les occasions et processus qui appuient le perfectionnement professionnel continu des pédagogues. Les cours menant à une QA permettent aux pédagogues de mettre à profit et de faire progresser leurs connaissances, leurs compétences, leurs pratiques et leurs valeurs.

Normes de déontologie de la profession enseignante



Normes d'exercice de la profession enseignante



Vous pouvez consulter ces ressources fondées sur les normes sur le [site web de l'Ordre](#).

Contexte d'apprentissage de l'Ontario

Les pédagogues de l'Ontario reconnaissent que l'apprentissage est influencé par les forces, les besoins, les champs d'intérêt et les identités individuels de l'apprenante et l'apprenant. L'éducation en Ontario est complexe et dynamique. Les écoles de l'Ontario sont des communautés d'apprentissage qui reflètent la diversité de la province. Le *Code des droits de la personne* de l'Ontario sert de fondement à une éducation équitable, inclusive et accessible.

La profession enseignante en Ontario continue d'évoluer en réponse à la diversité actuelle et changeante des apprenantes et apprenants. Ainsi, les pédagogues sont appelés à suivre des principes fondamentaux qui orientent leurs pratiques pédagogiques. Grâce au perfectionnement professionnel continu, ils approfondissent leur compréhension des principes énoncés ci-dessous. Ce faisant, ils enrichissent leurs pratiques professionnelles pour appuyer l'apprentissage et pour favoriser le bien-être de chaque apprenant.

Fondement antioppression

Un fondement antioppression reconnaît que les manifestations systémiques du pouvoir et des privilèges ont conduit à de multiples formes d'oppression, d'injustice et d'inégalité. Il reconnaît que des préjugés et des suppositions liés au pouvoir et aux privilèges influencent l'apprentissage des pédagogues et des apprenants, et ont une incidence sur leur bien-être. Les pédagogues ont la responsabilité éthique et professionnelle commune de cerner et de remettre en question les obstacles individuels et systémiques afin d'appuyer l'apprentissage, et de favoriser le bien-être et l'inclusion de chaque apprenant.

Commission de vérité et réconciliation du Canada : Appels à l'action

Les pédagogues de l'Ontario ont la responsabilité de s'appuyer sur le rapport *Commission de vérité et réconciliation du Canada : Appels à l'action* et d'aligner leur pratique professionnelle sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Ils s'engagent dans une action réconciliatrice authentique en explorant et en intégrant les histoires, les perspectives et les systèmes de connaissances des Premières Nations, des Métis et des Inuits dans l'enseignement et l'apprentissage. En tant que partenaires de traité, les pédagogues reconnaissent que la conversation et la collaboration avec les communautés autochtones les guideront sur la voie de la réconciliation.

Politique d'aménagement linguistique

L'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* garantit aux membres de la minorité francophone ou anglophone de la province où ils résident le droit à une instruction dans leur langue maternelle.

En Ontario, la Politique d'aménagement linguistique (PAL) définit le mandat unique des écoles de langue française. Les pédagogues agissent à titre d'ambassadeurs et promeuvent la langue française et la culture francophone auprès des apprenantes et apprenants. Ils approfondissent leur compréhension de l'identité linguistique et culturelle des apprenants francophones. Ils développent ensemble un sentiment d'appartenance à la francophonie en Ontario, au Canada et dans le reste du monde.

Accessibilité pour tous

L'accessibilité pour tous est ancrée dans la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*. L'accessibilité, l'inclusion, l'équité et la diversité sont des éléments fondamentaux de l'enseignement et de l'apprentissage au quotidien.

L'accessibilité crée des occasions à chaque apprenant de participer pleinement à leur apprentissage, de mettre en valeur leurs capacités et de bénéficier de tous les aspects du système d'éducation. La mise en œuvre de stratégies d'adaptation, de contenus accessibles et d'une conception inclusive pour l'enseignement et l'apprentissage tient compte des forces et des besoins de chaque apprenant.

Apprentissage pour tous : éducation de l'enfance en difficulté

Les pédagogues croient que tous les élèves peuvent apprendre. Comme le prévoit la *Loi sur l'éducation*, les pédagogues sont tenus de fournir des programmes et des services qui sont adaptés aux forces et aux besoins de chaque apprenant. Des pratiques d'enseignement et d'apprentissage fondées sur des faits et centrées sur l'apprenant offrent des occasions équitables pour tous. Des milieux d'apprentissage inclusifs respectent les identités de chaque apprenant et favorisent son développement cognitif, social, affectif et physique.

Agrément : programme de qualification additionnelle

Conditions d'agrément des cours menant à une QA énoncées à l'article 24 du Règlement de l'Ontario 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement.

Un programme de qualification additionnelle peut être agréé en application du présent règlement si les conditions suivantes sont réunies :

1. Le contenu du programme et le rendement attendu des personnes qui y sont inscrites correspondent aux habilités et aux connaissances énoncées dans les *Normes d'exercice de la profession enseignante* et les *Normes de déontologie de la profession enseignante de l'Ordre* ainsi que dans les lignes directrices formulées par l'Ordre.
2. Le programme satisfait aux exigences du règlement sur les qualifications requises pour enseigner applicables à l'inscription d'une qualification additionnelle sur le certificat de qualification et d'inscription général de la personne qui réussit le programme.
3. Le programme est actuel, fait référence au programme d'études de l'Ontario et à la législation et aux politiques gouvernementales pertinentes et offre de vastes connaissances dans ses différents domaines d'étude.
4. Le contenu des cours du programme laisse suffisamment place à la mise en pratique de la théorie.
5. L'organisation et la structure du programme conviennent au contenu des cours.
 - 5.1 Le programme compte au moins 125 heures de travail jugées acceptables par le registraire.
6. Les objectifs du programme sont clairement définis et il existe un mécanisme officiel d'examen ou d'évaluation du degré de réussite du programme.
7. La majorité des éducateurs qui enseignent le programme ont une expérience pertinente en enseignement en Ontario.
8. Le fournisseur s'est doté de mécanismes de contrôle interne adéquats visant à protéger l'intégrité des dossiers des étudiants liés au programme.
9. Le fournisseur s'est engagé à améliorer sans cesse le programme et à en assurer la qualité et, s'il s'agit d'un programme existant, il a mis en place des mesures qui témoignent de cet engagement.

Règl. de l'Ont. 347/02, art. 24; 2009, chap. 33, annexe 13, par. 3 (2); Règl. de l'Ont. 182/10, art. 8.

Section B : Conception des cours menant à une QA

Le Règlement de l'Ontario 176/10 sur les qualifications requises pour enseigner précise les qualifications additionnelles que les pédagogues peuvent détenir. En outre, ce règlement comprend les cours menant à une QA; à la qualification de perfectionnement des directrices et directeurs d'école; aux qualifications de directrice ou de directeur d'école; aux qualifications pour enseigner aux cycles primaire, moyen, intermédiaire et supérieur; et à la qualification d'agente ou d'agent de supervision. Un cours menant à une QA doit comporter au moins 125 heures, comme approuvé par le registraire de l'Ordre. Après qu'un membre de l'Ordre réussit un cours menant à une QA, le nom de la QA est inscrit sur son certificat de qualification et d'inscription.

Annexe C : Qualifications additionnelles en une partie

Ce cours de l'annexe C permet aux pédagogues d'accroître leurs connaissances et leurs compétences pour concevoir et mettre en œuvre le cours *Enseignement aux enfants des Premières Nations, des Métis et des Inuits*.

Exigences liées aux cours menant à une QA

Le cours menant à la QA *Enseignement aux enfants des Premières Nations, des Métis et des Inuits* permet aux candidates et candidats de faire progresser leurs pratiques professionnelles au moyen d'un apprentissage ciblé dans les domaines suivants :

- la connaissance du curriculum;
- les stratégies pédagogiques;
- le milieu d'apprentissage.

Le présent cours menant à une QA est conçu et offert en employant des pratiques d'enseignement aux adultes.

L'objectif du présent cours menant à une QA est d'améliorer la pratique pédagogique liée à l'enseignement aux apprenants des Premières Nations, des Métis et des Inuits. Le cours permet aux pédagogues de comprendre les besoins et contextes uniques des apprenants autochtones, et d'y répondre.

Enseignement aux enfants des Premières Nations, des Métis et des Inuits permet aux candidats de développer et d'appliquer leur pratique professionnelle, leurs connaissances et leurs compétences particulières par rapport aux éléments requis suivants :

Fondement antioppression

- théories et pédagogies se rapportant aux multiples formes d'oppression appliquées à la conception, à l'évaluation et à la mise en œuvre de programmes et de pratiques
- aborder les préjugés, la discrimination et les barrières individuels et systémiques (p. ex., représentation disproportionnée d'apprenants issus de groupes en quête d'équité dans les programmes spécialisés) ainsi que les manifestations de pouvoir et privilège
- identification et recadrage des hypothèses, des croyances et des obstacles personnels et professionnels (p. ex., structures, programmes, politiques et ressources) qui ont un impact sur les apprenants autochtones

- vision de l'équité en tant que pratiques inclusives qui favorisent l'égalité et encouragent le respect et l'estime de soi pour tous
- politiques, programmes et ressources humaines qui respectent les connaissances, les valeurs, les compétences et les visions du monde des Premières Nations, des Métis et des Inuits.

Normes d'exercice de la profession enseignante et Normes de déontologie de la profession enseignante

- importance des *Normes de déontologie de la profession enseignante* et des *Normes d'exercice de la profession enseignante* comme fondements théoriques dans le cours menant à la QA Enseignement aux enfants des Premières Nations, des Métis et des Inuits
- identité professionnelle, connaissances et leadership éthiques, ainsi que les pratiques collectives, comme l'énoncent les *Fondements de l'exercice professionnel*, utilisés pour améliorer la planification des programmes pour les Premières Nations, des Métis et des Inuits et guider les connaissances, l'apprentissage et les pratiques professionnelles
- influences anishinaabes et haudenosaunées sur les normes de déontologie et d'exercice, et leur application dans l'enseignement
- communication professionnel et réflexion collaborative pour examiner et améliorer la pratique professionnelle et la culture éthique du point de vue des normes d'exercice.

Histoires, perspectives et systèmes de connaissances des Premières Nations, des Métis et des Inuits

- inclusion respectueuse des histoires, des perspectives et des systèmes de connaissance des Premières Nations, des Métis et des Inuits dans les processus pédagogiques et les processus d'apprentissage pour faciliter la compétence culturelle et les relations de tous les apprenants
- application du rapport *Commission de vérité et réconciliation du Canada : Appels à l'action* lié à l'éducation
- sensibilisation à la diversité au sein des Premières Nations, des Métis et des Inuits (p. ex., langue, systèmes de croyance, traditions), et des points communs (p. ex., respect et protection de tous les êtres vivants, valorisation des connaissances traditionnelles)
- connaissance de la relation historique et actuelle entre le Canada et les nations autochtones, dont les droits issus de traités, les revendications territoriales et les héritages des pensionnats, des externats et de la rafle des années 1960
- reconnaissance du territoire créée en collaboration avec les Aînés, les Gardiennes et les Gardiens du savoir et les conseils autochtones (N.B. : *Rien sur nous ne se fera sans nous* [*Nothing about us without us*])
- protocole conçu pour reconnaître et traiter la participation des Aînés, des sénateurs, des Gardiennes et les Gardiens du savoir et des autres membres de la communauté locale et de la communauté en général
- inclusion de l'histoire orale et des expériences vécues en tant que systèmes de connaissances et de pratique transformateurs.

Politique d'aménagement linguistique (PAL)

- mandat des écoles de langue française de l'Ontario et les politiques connexes à la présente qualification additionnelle
- processus et pratiques liés à l'enseignement et l'apprentissage en milieu minoritaire afin de développer l'identité francophone de l'apprenant
- environnement d'apprentissage de langue française respectueux de la diversité linguistique et culturelle des apprenants pour favoriser leur responsabilisation.

Curriculum de l'Ontario ainsi que les politiques, cadres, lignes directrices, stratégies et ressources actuels qui y sont liés du ministère de l'Éducation

- intégration des deux attentes génériques du curriculum et des référents culturels dans les pratiques d'enseignement et d'évaluation liés à l'*Enseignement aux enfants des Premières Nations, des Métis et des Inuits*
- curriculum, politiques, cadres de travail, stratégies et ressources de l'Ontario qui se rapportent à la présente qualification additionnelle
- politiques, processus et pratiques pour promouvoir l'ouverture à l'innovation, à des approches pédagogiques culturellement inclusives et à la démocratisation du savoir
- politiques, cadres, stratégies et lignes directrices des conseils scolaires visant à faciliter l'engagement et la réussite des apprenants des Premières Nations, des Métis et des Inuits
- cadres visuels et modèles d'apprentissage tout au long de la vie qui offrent des perspectives autochtones sur l'apprentissage, la mesure de la réussite, l'importance de la communauté et la protection de la terre
- utilisation du *Cadre d'élaboration des politiques de l'Ontario en éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuits* et de la Stratégie ontarienne d'équité et d'éducation inclusive pour atteindre les objectifs prioritaires de la province en matière de réussite des apprenants autochtones.

Législation et règlements de l'Ontario actuels

- législation (p. ex., *Code des droits de la personne* de l'Ontario et *Loi de 2017 contre le racisme*, L.O. 2017, chap. 15, *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*) et politiques pertinentes à l'échelle municipale, provinciale, fédérale et internationale qui appuient les droits de la personne, l'accessibilité et la protection de la vie privée pour tous
- obligations légales et responsabilités éthiques des candidats conformément à la législation et aux pratiques provinciales en vigueur
- lois et politiques fédérales et provinciales relatives aux apprenants des Premières Nations, des Métis et des Inuits, dont la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille* et la *Loi sur les Indiens*
- cadres et pratiques traditionnels de gouvernance autochtone et leur influence contemporaine
- effet des accords de traités sur les communautés locales partout au Canada et signification de l'expression «Nous sommes tous des gens issus de traités».

Accessibilité pour tous

- responsabilités éthiques liées à la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*
- stratégies pour aborder le capacitisme qui existe dans les processus et les pratiques
- soutiens et technologies d'assistance qui appuient l'apprentissage et favorisent l'inclusion
- stratégies d'adaptation, contenu accessible et conception inclusive (p. ex., multisensorielle et multimodale)
- étude comparative et application de la terminologie relative à l'accessibilité, à l'inclusion, à l'équité et à la diversité.

Apprentissage pour tous – éducation de l'enfance en difficulté

- stratégies (p. ex., conception universelle de l'apprentissage, apprentissage par l'expérience, différenciation pédagogique et enquête) et services qui répondent aux intérêts et besoins de chaque apprenant
- processus inclusifs pour appuyer l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'enseignement individualisé (PEI) et du plan de transition de l'apprenant qui incluent la voix et le point de vue de toutes les personnes concernées
- équipes interdisciplinaires pour appuyer l'apprentissage, la défense des intérêts et les transitions
- processus culturellement appropriés pour cerner les besoins en matière d'éducation de l'enfance en difficulté chez les apprenants des Premières Nations, des Métis et des Inuits, lesquels reconnaissent la communauté, la langue et les effets des expériences éducatives passées
- ressources familiales, communautaires, provinciales et fédérales fournies pour soutenir la réussite et le bien-être des apprenants des Premières Nations, des Métis et des Inuits.

Mise en application des recherches en éducation

- recherches et littératures courantes liées aux pratiques professionnelles, aux politiques et aux pédagogies qui se rapportent à *l'Enseignement aux enfants des Premières Nations, des Métis et des Inuits* (p. ex., traumatisme intergénérationnel et résilience)
- recherches qui reflètent la nature diversifiée et changeante de la société et leurs incidences sur l'apprentissage et le bien-être
- fondement théorique pour concevoir, évaluer et mettre en œuvre des programmes et des pratiques à l'appui de l'apprentissage, de l'autonomisation et de la responsabilisation des Autochtones (p. ex., apprentissage en nature, apprentissage basé sur le lieu, apprentissage par l'expérience et travail sur les histoires)
- expériences vécues par les pédagogues, les familles et les survivants autochtones dans les communautés locales en tant que soutiens essentiels à l'apprentissage des pédagogues et des élèves
- utilisation d'un langage précis pour décrire les groupes, les territoires, les cultures et les langues spécifiques des Premières Nations, des Métis et des Inuits.

Mise en application des théories d'apprentissage et d'enseignement

- théories et pratiques liées à la pédagogie et l'andragogie à l'appui de l'apprentissage dans un milieu inclusif
- cadres de travail théoriques et principes fondamentaux qui sous-tendent *l'Enseignement aux enfants des Premières Nations, des Métis et des Inuits*
- théories sur le développement et le façonnement de l'identité afin d'appuyer le bien-être, l'efficacité et la responsabilisation de l'apprenant
- théories d'apprentissage pour développer le profil et les identités de l'apprenant
- compréhension théorique des concepts autochtones pour concevoir, mettre en œuvre et évaluer les programmes et les pratiques (p. ex., méthodes de recherche autochtones, approche à double perspective [*Two-Eyed Seeing*], qui permet de voir la valeur du savoir autochtone et du savoir occidental)
- pédagogies, cadres, données et statistiques autochtones pour aborder les hypothèses sur l'enseignement et l'apprentissage (p. ex., principes d'apprentissage des Premières Nations, modèles holistiques d'apprentissage tout au long de la vie pour les Premières Nations, des Métis et des Inuits, et cadre de la roue médicinale).

Pédagogie centrée sur l'apprenant

- processus et pratiques pour comprendre les curiosités et les expériences de l'apprenant afin de l'engager à atteindre ses objectifs d'apprentissage
- programmes et processus qui lient le curriculum aux habiletés, aux intérêts, aux forces, au questionnement et aux besoins de chaque apprenant (p. ex, langue, famille, structure, identité sociale ou culturelle)
- stratégies qui respectent le développement, les identités, les choix et le bien-être de chaque apprenant
- voix de l'élève pour déterminer les façons de voir, de savoir, de se connecter et d'apprendre
- voix de l'élève pour déterminer les valeurs et les croyances au moyen des récits, des chansons, des légendes et de l'art pour soutenir l'identité de l'apprenant.

Soutiens pour l'apprenant

- politiques, processus et pratiques pour favoriser le développement cognitif, social, affectif, spirituel et physique de l'apprenant
- programmes qui tiennent compte des expériences, des identités, des besoins et du bien-être de l'apprenant
- programmes qui permettent aux apprenants des Premières Nations, des Métis et des Inuits de nouer des liens avec la communauté scolaire tout en renforçant les liens culturels
- pratiques pédagogiques tenant compte des traumatismes et des services, programmes et ressources communautaires appropriés
- pratiques tenant compte des traumatismes pour cerner, comprendre et répondre aux conséquences de la colonisation (p. ex., traumatismes intergénérationnels et problèmes actuels tels que les disparitions et les meurtres de femmes autochtones et les problèmes liés à la protection de l'enfance)
- compréhension des styles de communication des apprenants des Premières Nations, des Métis et des Inuits et de la méthode appliquée dans la pratique professionnelle.

Pédagogie et évaluation

- conception et mise en œuvre de programmes qui s'alignent sur les principes et les processus énoncés dans le curriculum et les politiques de l'Ontario
- processus et pratiques adaptés et axés sur la culture pour offrir des occasions d'apprentissage qui respectent les styles d'apprentissage, les voix et les perspectives de chaque apprenant
- principes de décolonisation pour réduire les barrières à la réussite
- pratiques d'évaluation pour :
 - fournir de la rétroaction aux apprenants et adapter son enseignement (évaluation *au service* de l'apprentissage)
 - renforcer la capacité des apprenants à devenir des apprenants autonomes (évaluation *en tant qu'*apprentissage)
 - porter un jugement professionnel éclairé sur la qualité de l'apprentissage (évaluation *de* l'apprentissage)
- stratégies pour souligner l'importance de l'apprentissage par l'enquête et compétences transférables
- reconnaissance de la position et des expériences de vie des apprenants des Premières Nations, des Métis et des Inuits comme fondement de l'apprentissage (p. ex., langue, connaissances traditionnelles, connaissance des cérémonies)
- ressources humaines et imprimées authentiques pour favoriser la compréhension des histoires, des perspectives et des systèmes de connaissances.

Planification des itinéraires d'études et des transitions

- processus et pratiques qui appuient tous les itinéraires d'études et toutes les transitions pour répondre aux besoins des apprenants autochtones
- conception du programme-cadre basée sur les objectifs d'apprentissage et de carrière des apprenants
- programmes et occasions d'apprentissage pour tous les itinéraires d'études, reconnaissant les tendances locales et mondiales
- pratiques pour développer les compétences transférables afin de soutenir l'apprentissage toute la vie
- possibilités d'apprentissage, partenariats et programmes permettant à chaque apprenant autochtone d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour faire des choix éclairés en matière d'éducation, de carrière et de vie (p. ex., apprentissage par l'expérience et apprentissage en nature)
- utilisation de données sur la représentation des Premières Nations, des Métis et des Inuits pour favoriser un accès équitable à tous les programmes et itinéraires d'études (p. ex., éducation de l'enfance en difficulté, itinéraire appliqué et théorique, assiduité).

Milieu d'apprentissage sécuritaire, équitable et inclusif

- politiques et processus pour créer et soutenir des milieux d'apprentissage inclusifs qui respectent la diversité et qui encouragent la pensée critique
- milieux d'apprentissage inclusifs qui facilitent l'apprentissage et favorisent la responsabilisation et les perspectives de l'apprenant

- conception intentionnelle des écoles et des salles de classe, et pratiques pour favoriser des milieux d'apprentissage sains et sécuritaires pour les apprenants, les familles, les personnes chargées de la garde des enfants, les tutrices et tuteurs, les Aînés, et les Gardiennes et Gardiens du savoir
- pratiques sensibles à la culture pour favoriser des milieux d'apprentissage positifs et sécuritaires (p. ex., enseignements traditionnels du wampum des bons esprits et du plat à une cuillère).

Enseignement et apprentissage basés sur les principes de l'apprentissage électronique

- intégration des technologies de l'information et de la communication pour améliorer l'enseignement et l'apprentissage
- ressources technologiques et de communication pour approfondir les connaissances professionnelles à l'appui de l'apprentissage et de la responsabilisation
- utilisation éthique de la technologie pour protéger la sécurité, la vie privée et le bien-être de l'apprenant
- utilisation de la technologie et des outils de communication numériques pour aider tous les apprenants des Premières Nations, des Métis et des Inuits à développer leur itinéraire d'étude
- compréhension et aborder le fossé numérique auquel sont confrontées de nombreuses communautés autochtones (p. ex., services à large bande, interruption du satellite, finances pour la technologie)
- outils et approches pédagogiques autochtones permettant la mise en œuvre des modalités actuelles d'apprentissage en ligne (p. ex., partenariats entre l'école et la communauté, offre flexible de programmes)
- ressources traditionnelles et actuelles, y compris les outils numériques, pour améliorer les connaissances professionnelles des apprenants des Premières Nations, des Métis et Inuits.

Pratiques pédagogiques adaptées et axées sur la culture

- approche culturelle de l'enseignement pour engager l'apprenant à contribuer à la vitalité des écoles de langue française et de la communauté francophone à l'échelle locale, provinciale et internationale
- pratiques pédagogiques adaptées et axées sur la culture qui reflètent une compréhension des diverses identités linguistiques, politiques et culturelles des apprenants
- différence entre l'appréciation culturelle et l'appropriation culturelle par l'interaction avec les Aînés et les Gardiennes et Gardiens du savoir
- ressources pédagogiques culturellement inclusives qui appuient l'apprentissage pour favoriser l'engagement et le bien-être de l'apprenant
- terre en tant que partie intégrante de l'identité, de la spiritualité, de la culture et du mode de vie autochtones, qui honore le vécu des apprenants autochtones
- pertinence et application actuelles des pratiques pédagogiques traditionnelles (p. ex., enseignement oral, récits, liens avec la communauté et parenté)
- stratégies pédagogiques que l'on peut adapter à différents milieux d'apprentissage (p. ex., milieux ruraux et urbains, écoles indépendantes, écoles dans lesquelles on parle des langues autochtones).

Justice sociale et citoyenneté démocratique

- politiques liées à la citoyenneté démocratique à l'échelle locale, nationale et mondiale, y compris les formes traditionnelles de souveraineté
- processus et pratiques qui encouragent la voix et les choix de l'apprenant, respectent la diversité et favorisent la justice sociale
- stratégies pour l'établissement de consensus, de la démocratie participative et de l'autonomisation à l'échelle de l'école et la communauté
- démanteler les barrières systémiques qui perpétuent la pensée coloniale
- terre comme premier éducateur pour aider à comprendre le monde ainsi que nos rôles et responsabilités envers tous les êtres vivants
- approche qui affirme la diversité, l'identité et le droit à l'autodétermination des Premières Nations, des Métis et des Inuits.

Durabilité environnementale

- responsabilités partagées et partenariats qui favorisent la justice écologique, comme l'énoncent les *Fondements de l'exercice professionnel* (p. ex., Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario - Explorer les pratiques éthiques : Conscience écologique et écojustice)
- intégration des politiques, des pédagogies et des pratiques liées à la durabilité environnementale
- processus qui engagent les apprenants en tant que citoyens actifs et tournés vers le monde dans le soutien de la durabilité environnementale et économique
- rôle et responsabilités des apprenants en tant que gardiens de la terre
- valeurs et croyances culturelles traditionnelles (p. ex., gestion de l'environnement, relations symbiotiques entre les êtres vivants, discours de l'Action de grâce)
- gestion de la sécurité et des risques, réglementations et politiques relatives à l'éducation environnementale
- consommation durable des ressources écologiques et environnementales au sein de la classe, de l'école et de la communauté.

Responsabilité partagée pour l'apprentissage

- processus et pratiques pour favoriser la communication et la collaboration avec les apprenants, les familles, les personnes chargées de la garde des enfants, les tutrices et tuteurs, les Aînés, les Gardiennes et Gardiens du savoir, et la communauté à l'appui de l'apprentissage
- partenariats et relations de confiance avec les familles, les personnes chargées de la garde des enfants, les tutrices et tuteurs, les Aînés et les Gardiennes et Gardiens du savoir qui valorisent la prise de décision partagée, la confidentialité, la défense des intérêts et le leadership
- conséquences de l'établissement de relations avec les communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuits
- engagement avec les organismes communautaires et les parties prenantes pour soutenir des approches d'apprentissage culturellement pertinentes
- possibilités qui mettent l'accent sur l'apprentissage en relation avec les apprenants, les pédagogues, les familles, la communauté et les terres locales.

Communautés d'apprentissage professionnel

- communautés d'apprentissage professionnel qui favorisent la pédagogie critique et l'efficacité collective
- recherche et leadership pour avancer sa pratique professionnelle par l'enquête collaborative, le dialogue et l'innovation continus
- partenariats d'apprentissage avec le personnel scolaire, les familles autochtones, les personnes chargées de la garde des enfants, les tutrices et tuteurs, les Aînés et les Gardiennes et Gardiens du savoir afin de privilégier un contenu autochtone
- apprentissage professionnel formel et informel pour favoriser la réussite des apprenants autochtones
- ressources autochtones qui soutiennent les connaissances professionnelles, le jugement professionnel et la pratique réflexive.

Ressources

Les ressources visant à appuyer l'élaboration du cours menant à la QA *Enseignement aux enfants des Premières Nations, des Métis et des Inuits* sont accessibles sur le site web de [l'Ordre](#) et le site web du [ministère de l'Éducation de l'Ontario](#).



**Ordre des enseignantes
et des enseignants
de l'Ontario**

L'organisme de réglementation
de l'enseignement en Ontario

Pour en savoir davantage :
Ordre des enseignantes et
des enseignants de l'Ontario
101, rue Bloor Ouest
Toronto ON M5S 0A1

Téléphone : 437-880-3000
Sans frais en Ontario (Canada et É.-U.)
1-833-966-5588
info@oeeo.ca
oeeo.ca



oct-oeeo.ca/fbfr



oct-oeeo.ca/ytfr



oct-oeeo.ca/twfr



oct-oeeo.ca/lifr



oct-oeeo.ca/igfr